

PROCES VERBAL DE LA REUNION du 30 Juillet 2018

PRESENTS : M. BLUTEAU Joël – Mme ROBIN Hélène - M. LEGERON Joël – M. GIROUD Jean-Claude – Mme RASPIENGEAS Laëtita – Mme LIEHRMANN-DREUX Simone - Mme TEIXEIRA Andréia - M. ROBIN Matthieu - Mme JOUBERTEAU Yolande - M. FLEURY Bastien - M. SOULAINÉ Guy -

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- M. GUILLON Sébastien a donné pouvoir à Mme JOUBERTEAU Yolande

ABSENTS EXCUSES : M. SAUVAGE Eric -

ABSENTS : Mme SURAUD Rose-Marie - Mme JUTARD Marinette

SOMMAIRE

Election des secrétaires de séance.....	1
Approbation du procès-verbal du 27 juin 2018	1
Plan de financement final DETR agrandissement salle socio-culturelle (délibération n° 2018-0116).....	2
Devis Chambre des Métiers et de l'Artisanat Dossier FISAC boulangerie (délibération n° 2018-0117).....	2
Annulation de la délibération 2018-0114 (délibération n° 2018-0118).....	2
Constitution d'une commission Délégation de Service Public (DSP) (délibération n° 2018-119).....	2
Choix de l'entreprise suite à l'appel d'offres des travaux de voirie 2018 (délibération n° 2018-0120).....	3
Résiliation de la convention avec Altitude Infrastructure (délibération n° 2018-0121)	4
Convention de servitude ENEDIS (délibération n° 2018-0122).....	4
Information déclarations d'intentions d'aliéner.....	5
Divers	5

Monsieur le Maire demande que soient ajoutés à l'ordre du jour les points suivants :

- Présentation et choix du prestataire pour le site internet
- Achat de la parcelle AI.95 à M. ROUCHIER Franck
- Location de terrain à l'association « PAINTBALL SUD VENDEE »

Election des secrétaires de séance

M. GIROUD Jean-Claude et Madame Christiane DURAND-GROS ont été élus secrétaires de séance.

Approbation du procès-verbal du 27 juin 2018

Le procès-verbal du 27 juin est adopté à l'unanimité

Plan de financement final DETR agrandissement salle socio-culturelle (délibération n° 2018-0116)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau plan de financement pour l'agrandissement de la salle socio-culturelle suite au montant de la subvention DETR retenue par Monsieur le Préfet, soit 30.800,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau plan de financement pour un montant de 153.979,90 € H.T. pour l'agrandissement de la salle socio-culturelle avec une DETR de 30.800,00 €, une subvention du Département de 45.694,24 € et un autofinancement de 77.487,66 €.

Devis Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour dossier FISAC local boulangerie (délibération n° 2018-0117)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'un montant de 1275,00 € pour un appui au montage du dossier de demande de subvention FISAC « Opérations individuelles en milieu rural » dans le cadre du projet de délocalisation de la boulangerie pâtisserie.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le présent devis.

Monsieur le Maire précise qu'un appel sera fait au CAUE pour ce dossier. La demande de subvention FISAC sera présentée en octobre 2019 car il est nécessaire de bien travailler sur ce dossier avant de le présenter.

Annulation de la délibération 2018-0114 (délibération n° 2018-0118)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir annuler la délibération 2018-0114 relative à l'avenant de prolongation d'un an du contrat d'affermage assainissement.

En effet, avant que le conseil ne se prononce sur la passation d'un avenant d'un an dont le montant estimé représente environ 10,5 % du contrat initial (cf article L1411-6 du CGCT), il est obligatoire de saisir la commission Délégation Service Public pour avis. Il convient donc de créer une commission DSP, de la réunir et de présenter l'avenant à l'avis du Conseil Municipal après avis de la DSP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, annule la délibération 2018-0114

Constitution d'une commission Délégation de Service Public (DSP) (délibération n° 2018-119)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la procédure de délégation de service public prévue aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est prévu à l'article L.1411-5 la constitution d'une commission de Délégation de Service Public chargée de procéder à l'ouverture et à l'analyse des candidatures et des offres reçues dans le cadre des procédures de délégation de service public.

Conformément aux articles L.1411-5, D.1411-3 et D.1411.4 du CGCT, la Commission de Délégation de Service Public (DSP) est composée :

- d'un Président : le Maire ou son représentant
- de 3 membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste
- du comptable de la collectivité et d'un représentant de la concurrence qui siègent avec voix consultatives.

Il est donc proposé au conseil Municipal de procéder à l'élection de ses membres :

- 3 membres titulaires
- 3 membres suppléants

Vu les articles L.1411-5, D.1411-3 et D.1411-4 du CGCT, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Considérant que Monsieur le Maire est membre de droit de chaque commission ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE, à l'unanimité, qu'au titre de l'article L.2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret à l'élection
- PROCEDE, au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, à l'élection de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants, le Maire étant président de droit.

ELECTION DES MEMBRES TITULAIRES :

Se portent candidats membres titulaires :

- GIROUD Jean-Claude
- LEGERON Joël
- SOULAIN Guy

Sont élus, à l'unanimité, membres titulaires de la Commission de Délégation de Service Public :
M. GIROUD Jean-Claude – M. LEGERON Joël – M. SOULAIN Guy

ELECTION DES MEMBRES SUPPLEANTS:

Se portent candidats membres suppléants :

- RASPIENGEAS Laëtitia
- LIEHRMANN-DREUX Simone
- JUTARD Marinette

Sont élus, à l'unanimité, membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public :
Mme RASPIENGEAS Laëtitia – Mme LIEHRMANN-DREUX Simone – Mme JUTARD Marinette

Choix de l'entreprise suite à l'appel d'offres des travaux de voirie 2018 (délibération n° 2018-0120)

Suite à la Commission d'appel d'offres du 23 juillet et après vérification des prix et l'analyse des offres par le cabinet Damien VERONNEAU pour les travaux de voirie 2018, les dossiers des entreprises suivantes sont conformes :

	Base	Base + variante
- ATLANROUTE :	166.202,76 € TTC	205.888,84 € TTC
- COLAS CO :	149.843,76 € TTC	179.808,36 € TTC
- SOTRAMAT :	146.970,60 € TTC	176.321,40 € TTC

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le choix de l'entreprise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RETIENT l'entreprise SOTRAMAT, sans la variante, pour un montant de 146.970,60 € TTC.

MANDATE Monsieur le Maire à lancer les travaux

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

Les travaux devraient commencer la 1^{ère} quinzaine de septembre.

Résiliation de la convention avec Altitude Infrastructure (délibération n° 2018-0121)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention relative à une antenne relais avait été passée le 21 mars 2005 avec ALTITUDE TELECOM, et ensuite avec Altitude Infrastructure par avenant du 28 janvier 2008 (changement de nom).

Altitude Infrastructure, par courrier du 29 juin dernier, demande la résiliation de cette convention d'occupation, estimant que ces réseaux radio, constitués de stations de bases émettrices s'appuyant sur les technologies WiMAX TDD et FDD, ne répondent plus aux enjeux économiques et d'aménagement numérique qui avaient conduit à leur mise en œuvre.

Le démontage des infrastructures se fera à partir de janvier 2019.

Altitude Infrastructure propose une reprise du site pour 1 euro et en l'état.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la résiliation du contrat sans reprise du site et demande à Altitude Infrastructure le démontage des infrastructures.

Convention de servitude ENEDIS (délibération n° 2018-0122)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention de servitudes suite au remplacement du support béton HTA sur la parcelle AI.96 dans le Grand Communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Convention pour destruction nids de frelons asiatiques (délibération n° 2018-0123)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention avec l'entreprise SOLUTION ANTOINE BEAUFOUR relative à une éventuelle prise en charge par la Commune pour la destruction de nids de frelons asiatiques chez les administrés de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 2 voix contre, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec une participation financière de 50 %, les 50% seront à la charge de l'habitant.

Présentation et choix du prestataire pour l'élaboration du site internet (délibération n° 2018-0124)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis de l'entreprise WEB CREATIF de Chantonay pour l'élaboration du site Internet de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis template institutionnel pour un montant de 4.789,20 € TTC.

Location d'une partie des parcelles AL.84 et AL.85 (délibération n° 2018-0125)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. JEANNE Benoît ne souhaite pas poursuivre son activité de paintball sur le terrain communal Route de Fontenay-le-Comte.

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de l'Association PAINTBALL SUD VENDEE (siège social : Le Petit Marais à L'ILE D'ELLE) qui souhaite reprendre le terrain de paintball en location à compter du 1^{er} août 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la location du terrain à 100 € par mois à l'association PAINTBALL SUD VENDEE.

Achat de la parcelle AI.95 à M. ROUCHIER Franck

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la proposition d'achat qui avait été faite à Monsieur ROUCHIER en 2016 pour la parcelle AI.95. Ce dernier n'ayant pas répondu à la proposition, nous l'avons recontacté. Il considère l'offre pas assez importante. Il propose un prix de 1500 € pour ce terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande à Monsieur le Maire de proposer le prix de 1000,00 € pour cette parcelle de 326 m².

Information déclarations d'intentions d'aliéner

Vente de M. NAULET Jean-Pierre: pas de préemption

Divers

- Monsieur FLEURY Bastien et Mme TEIXEIRA Andréia évoquent les problèmes de sécurité pour les enfants de Centre de Loisirs suite aux travaux d'accès PMR de l'école. Monsieur le Maire va le signaler à l'entreprise.
- Le feu d'artifice qui n'a pas pu être tiré le 13 juillet pour des raisons de sécurité, sera tiré le vendredi 10 août à l'issue de la balade gourmande organisée par l'ATN au profit du Téléthon. Suivra un bal animé par Music One (qui s'est proposé d'animer à nouveau cette soirée gratuitement)
- Monsieur ROBIN Matthieu s'inquiète de l'installation du portail du cimetière. Monsieur LEGERON a fait un courrier en recommandé à l'entreprise FABAREZ pour lui demander de corriger les diverses malfaçons.
- Mme ROBIN Hélène remercie la Commune au nom du Club de Danse pour la subvention attribuée pour le gala.

LEVÉE DE LA SEANCE A 21 h

45